MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2023

DON AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – FACECO - AFIN D'APPORTER UNE AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE AU MAROC ET AUX INONDATIONS EN LIBYE

N° 2023-068

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/09/2023, s'est réuni le 21/09/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 23
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

23 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6
Mme Sonia Roisin à M. Olivier Thomas
Mme Natacha Devriendt El Hayek à Mme Sandrine Boëte
Mme Laure Gibou à M. Alexandre Bussière
Mme Joane Giraudon à M. Patrick Mouchelin
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2023-068

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU *l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

VU *la délibération du Conseil Municipal n°2023-027 en date du 28 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 de la Ville ;*

VU *la délibération du Conseil Municipal n°2023-045 en date du 27 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget ville ;*

CONSIDERANT *l'action déployée par le FACECO pour venir en aide à la population du Maroc et de la Libye*

Il est demandé au conseil municipal :

- **APPROUVE** *l'attribution au FACECO - Fonds d'ACtion Extérieure des COllectivités territoriales une subvention exceptionnelle de 1 € par habitant soit 8 295 € pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre au Maroc et des inondations en Libye. Le montant de cette dépense est imputé sur le compte budgétaire 65748 service 02400 de l'exercice 2023.*

- **DIT** *que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230921-DEL2023-068-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023